

Horizon Aisne

Le Président

Brasles, le 23 décembre 2019

Monsieur Etienne Haÿ
Président de la CARCT

Monsieur Georges Fourré
Président de la CCCC

Monsieur Sébastien Eugène
Maire de Château-Thierry

Messieurs les Présidents, Monsieur le Maire,

Pour mémoire, Horizon Aisne s'est constituée en 2016 pour mettre à disposition du territoire la multiplicité et la richesse des compétences, expertises, réseaux et expériences de la société civile. La démarche est opérationnelle: Horizon Aisne est ainsi un « Act Tank », en prolongement des « Think Tanks » que sont les conseils de développement territorial. Il s'agit de faire émerger des solutions et des opérations concrètes, en bonne coordination avec les différentes parties prenantes: élus, services de l'Etat, département, région, associations, entreprises, organismes de financement, institutions européennes. L'objectif est de contribuer au mieux au bien commun, avec des approches de bon sens.

Horizon Aisne soutient le développement économique, social, culturel et environnemental au sein du département de l'Aisne, qui présente des atouts puissants mais insuffisamment mis en valeur. La période est aujourd'hui propice à leur déploiement, dans un mouvement de mobilisation collective s'appuyant sur la co-construction des décisions publiques.

La problématique de la gestion de l'eau potable a ainsi été abordée, à la fois par le conseil municipal de la ville de Château-Thierry du 13/12/2019 et par le conseil communautaire de la CARCT du 16/12/2019. La communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne est aussi inéluctablement conduite à examiner cette problématique. Deux événements majeurs sont en effet intervenus récemment, qui bouleversent les équilibres du territoire et risquent d'affecter significativement ses habitants, si des orientations inadaptées sont décidées: le transfert de la compétence « Eau potable » à la communauté d'agglomération dès le 1er janvier 2020 et les suites attendues du rapport de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France relative à l'USESA.

Sans rentrer dans le détail des conclusions de ce rapport, que vous connaissez bien, les points saillants suivants peuvent être retenus:

- une bonne qualité de l'eau, ce qui est quand même l'essentiel;
- un prix de l'eau supérieur de 50 % au prix moyen français, malgré des ressources en eaux souterraines abondantes et de qualité dans le sud de l'Aisne;
- un choix stratégique de surinvestissement dans le traitement des eaux de surface de la Marne, rendant la capacité de production largement excédentaire et conduisant à un prix élevé de l'eau pour les usagers;
- une gestion financière ni transparente, ni maîtrisée, laissant entendre d'importantes marges de manoeuvre quant à l'évolution possible des relations contractuelles avec le délégataire actuel.

Nous sommes convaincus de la bonne foi des élus, nombreux, du conseil syndical de l'USESA. La Chambre évoque du reste une insuffisante présentation par les hommes de l'art des véritables enjeux patrimoniaux, techniques et financiers de cette gestion pluriannuelle de l'eau potable sur le territoire. La Chambre suggère par ailleurs que soient explorés de façon technique et éclairée les différents scénarii qui s'offrent à l'avenir pour le territoire.

Dans ce contexte d'urgence institutionnelle ainsi que de nécessaire continuité et bonne gestion du service public de l'eau, il nous semble pertinent de constituer un groupe ad hoc et restreint, associant d'une part, élus concernés par la gestion de l'eau potable, représentatifs des différentes zones de distribution mais non membres du conseil syndical de l'USESA et, d'autre part, personnes qualifiées du territoire. Sa mission sera de proposer sous deux mois une préfiguration adaptée de la gestion de l'eau potable dans le sud de l'Aisne, les communes et intercommunalités concernées étant bien sûr les décideurs ultimes en la matière.

Les axes de travail de ce groupe ad hoc peuvent être les suivants:

- Stratégie éclairée quant aux ressources respectives eaux souterraines/eau de surface de la Marne, le coût de traitement de cette dernière étant onéreux; plan pluri-annuel d'investissement qui découle d'une stratégie clairement énoncée; développement des exportations des volumes excédentaires d'eau de surface traitée;
- Stratégie de gestion patrimoniale concernant les captages, les réseaux souterrains, les réservoirs, les installations et usines de traitement;
- Stratégie de gestion financière, harmonisant choix d'investissement, capacité d'autofinancement annuelle, service de la dette, trésorerie hors besoin en fonds de roulement pour le fonctionnement et enfin, ajustement du prix de l'eau;
- Relations contractuelles avec l'actuel délégataire, en tenant compte des observations de la Chambre régionale des comptes.

Il est en tout état de cause prudent d'attendre avant toute prise de décision publique hâtive et insuffisamment étayée. Il convient de sursoir à toute décision engageante pour l'avenir, avant de définir une politique affirmée quant à la gestion de l'eau potable pour la décennie à venir. Comme tout transfert de compétence appliqué au niveau national, une période transitoire, courte qui pourrait être de six à douze mois, doit être décidée et mise en oeuvre au niveau de nos EPCI, en étroite coordination avec l'Etat, comme c'est l'usage, fondé sur une jurisprudence administrative constante en France.

Enfin, en première analyse technique, économique et financière, et c'est une bonne nouvelle, il m'apparaît utile de vous indiquer que, sur la base des acquis techniques indéniables, établis par l'USESA depuis 2008, il est possible de mettre à disposition des habitants du sud de l'Aisne, dans les années qui viennent, une eau de qualité dont le prix pourra tendre vers la moyenne nationale, soit 33 % moins cher que le prix actuel. Il reviendra au groupe de travail ad hoc d'en préciser le chemin opérationnel, financier et stratégique.

Je prendrai l'attache de vos secrétariats respectifs dans les jours qui viennent pour avancer en ce sens.

Nous portons à cet égard une responsabilité forte vis-à-vis des citoyens du bon usage des deniers publics et devons nous organiser pour adopter la meilleure solution à cette problématique de gestion de l'eau potable, dans des conditions de prix acceptables et supportables par tous.

Je vous prie, Messieurs les Présidents, Monsieur le Maire, de recevoir l'assurance de ma considération distinguée

Philippe Nguyen